

BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE DE PRESENTATION

Comme en 2016, 2017 et 2018, le budget primitif de Mazan pour 2019 a été élaboré conformément aux orientations budgétaires :

- Avec un maintien des taux de la fiscalité locale
- En l'absence de recours à l'emprunt

1/ Evolution de la section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2019 est présenté en équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 065 100€ en augmentation globale de 4% par rapport au BP 2018 (+199 100€).

Il repose sur les éléments suivants :

- Hausse des dépenses réelles de fonctionnement (4 089 000€) de 3.79% par rapport au BP 2018
66% de cette augmentation est due :
 - ✓ au prélèvement lié à la carence en logements sociaux (prélèvement SRU) + 72 000€ ;
 - ✓ à la régularisation de TF de la STEP au titre des années 2017 et 2018 + 19 000€ ;
 - ✓ à la hausse des subventions aux associations et cotisations aux organismes de regroupement
- Hausse des recettes réelles de fonctionnement de 4.12% par rapport au BP 2018.

Il a été élaboré à partir des bases de fiscalité directe locale notifiées au mois de mars 2019 et alors que les dotations 2019 ne sont pas connues.

A- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (5 033 900€) sont en augmentation de 4,12% par rapport au BP 2018.

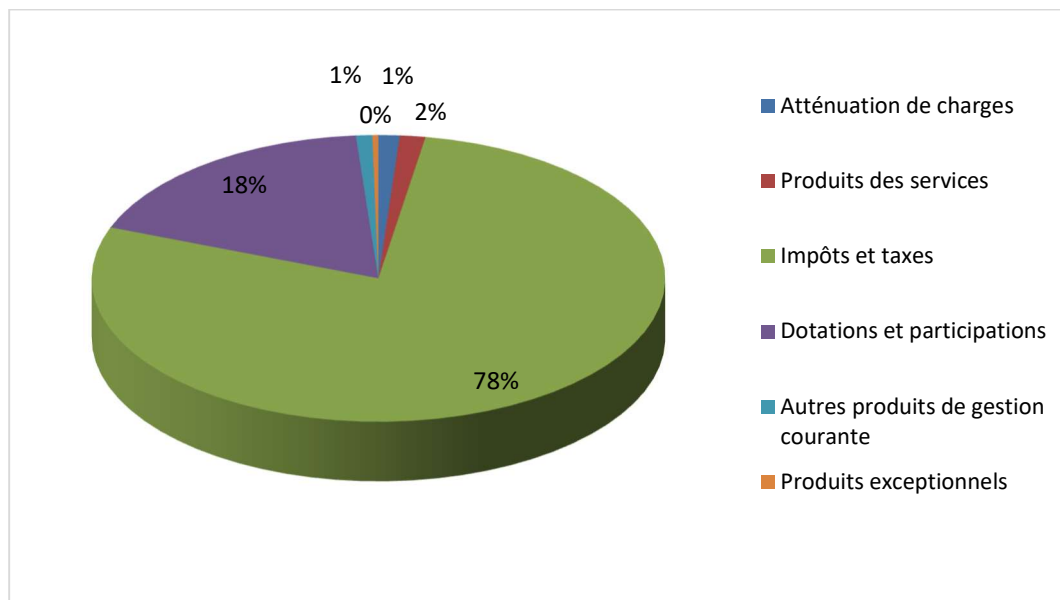
Elles se composent principalement des trois éléments suivants :

1. Les recettes fiscales
2. Les dotations et participations
3. Les autres recettes de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2019

	BP 2018	BP 2019	Variation en €	Variation en %
Atténuation de charges	55 000,00 €	60 000,00 €	5 000,00 €	9.09 %
Produits des services	73 900,00 €	72 855,00 €	- 1 045,00 €	- 1.41 %
Impôts et taxes	3 710 900,00 €	3 933 550,00 €	222 650,00 €	6 %
Dotations et participations	944 300,00 €	904 395,00 €	- 39 905,00 €	- 4.23 %
Autres produits de gestion courante	46 000,00 €	46 000,00 €	- €	
Produits exceptionnels	4 700,00 €	17 100,00 €	12 400,00 €	263.83 %
TOTAL	4 834 800,00 €	5 033 900,00 €	199 100,00 €	4.12 %

Recettes réelles de fonctionnement 2019



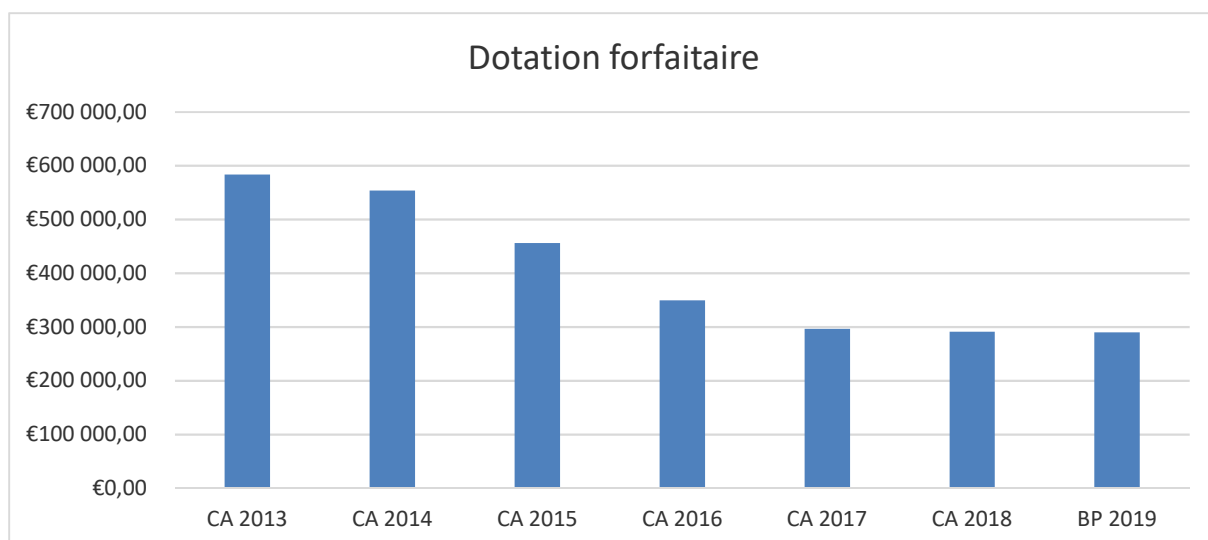
Comme au BP 2018, les impôts et taxes (3 933 550€) représentent 78% de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et connaissent **une légère augmentation (6%)** liée à la dynamique des bases de fiscalité locale et des taxes indirectes notamment la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Les bases prévisionnelles 2019 notifiées par les services fiscaux permettent d'arrêter le **produit de la fiscalité directe à 3 255 550€** soit en augmentation de 3.36% par rapport au BP 2018 (+ 105 850€).

Suite à la baisse du nombre d'actes instruits au titre de la commune par le service commun des ADS (412 contre 277), la commune voit son attribution de compensation augmenter.

Les dotations et participations (904 395€ en 2019) représentent 18% des recettes réelles de fonctionnement et leur évolution est marquée par une **baisse de 4.23%**, essentiellement en raison du **non-renouvellement des contrats aidés** et par conséquent des aides de l'Etat qui en découlaient.

Toutefois, l'année 2019 est marquée par la stabilité des dotations de l'Etat et principalement de la dotation forfaitaire.



Les autres recettes sont constituées :

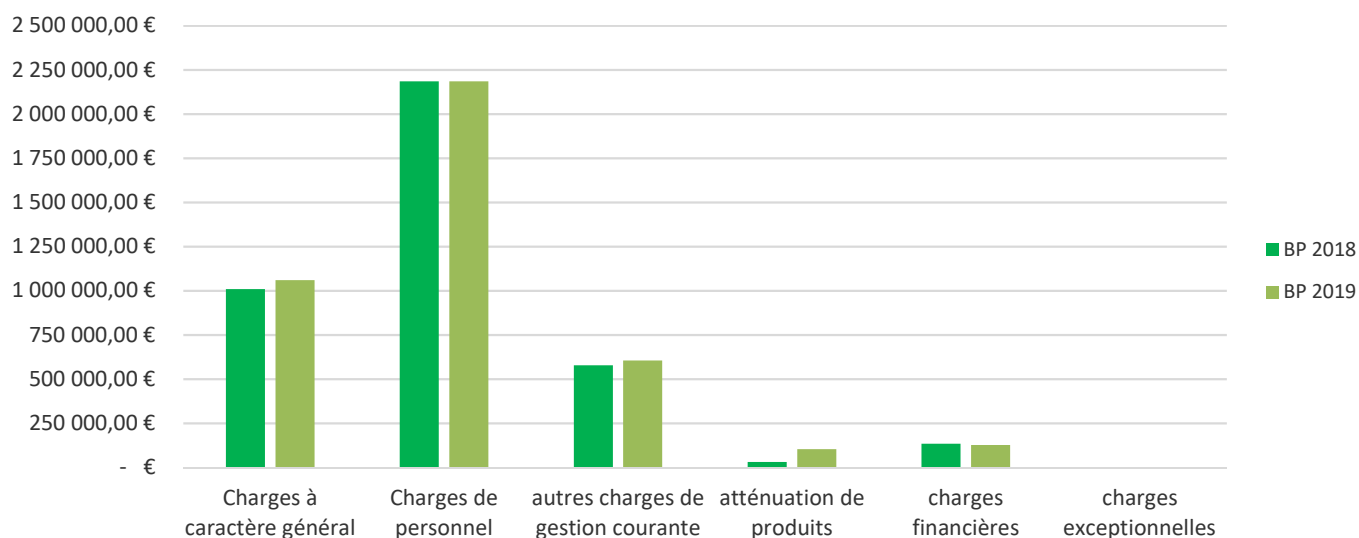
- des produits des services communaux (concessions cimetières, droits de place, adhésion à la bibliothèque, billetterie des spectacles, recettes des services périscolaires...) estimés à 72 855€,
- du revenu des immeubles (mise à disposition de la salle de la Boiserie, la location des appartements communaux et des locaux professionnels) : 46 000€,
- Les atténuations de charges (60 000€) liées au remboursement par le contrat d'assurance des absences du personnel (congé longue maladie, accident de travail, congé maternité ...).

B- En dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent 4 089 000€ en augmentation de 3.79% par rapport au BP 2018.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	Variation € - %	
Charges à caractère général	1 013 300,00 €	1 010 000,00 €	1 063 500,00 €	53 500,00 €	5,30%
Charges de personnel	2 140 000,00 €	2 185 000,00 €	2 185 000,00 €	- €	0,00%
Autres charges de gestion courante	602 000,00 €	577 800,00 €	606 300,00 €	28 500,00 €	4,93%
Atténuation de produits	76 700,00 €	30 900,00 €	104 200,00 €	73 300,00 €	237,22%
Charges financières	142 000,00 €	135 100,00 €	127 000,00 €	- 8 100,00 €	-6,00%
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	200,00%
TOTAL	3 975 000,00 €	3 939 800,00 €	4 089 000,00 €	149 200,00 €	3,79%

Dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général (1 063 500€) représentent 26% des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 5.3% par rapport au BP 2018.

Elles recouvrent les dépenses liées à l'énergie et aux fluides, les dépenses de fonctionnement des services, d'entretien des bâtiments et voirie, de maintenance des équipements, les fêtes et cérémonies, les frais d'affranchissement et de communication.

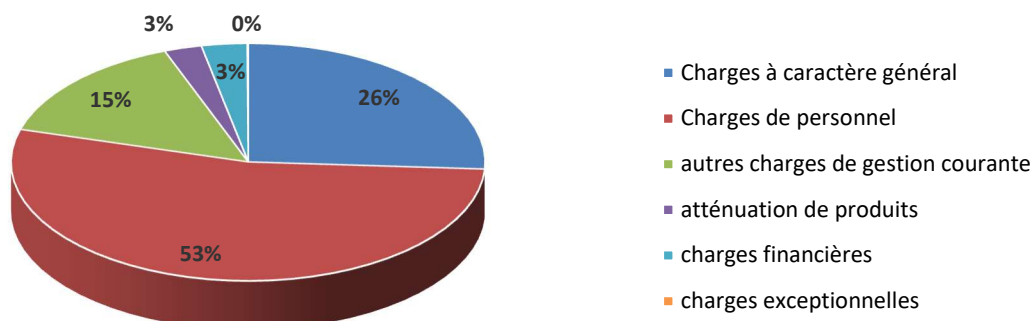
Les charges de personnel (2 185 000€) représentent 53% de ces dépenses réelles. Elles restent stables par rapport au BP 2018 et ce, tout en prenant en compte le recrutement d'un agent au sein du service de la Police Municipale.

Les charges financières (127 000€), qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts, connaissent **une baisse de 6%**. Cette diminution résulte de **l'absence d'emprunt sur 4 exercices consécutifs**.

Les atténuations de produits (104 200€), majoritairement constituées par le prélèvement au titre de la loi SRU dû au titre de la carence communale en matière de logements sociaux, connaissent une importante hausse (+ 237%). En effet, en 2018, la commune aurait dû supporter un prélèvement de 99 453.45€. Mais ce montant a été ramené à 30 650€ suite à la déduction de la subvention versée en 2017 à Grand Delta Habitat dans le cadre de l'opération la Bruyssande (68 867.21€). En 2019, la commune devra verser un montant total de 102 975.17 €, soit 72 325 € de plus.

Les autres charges courantes (606 300€) augmentent de 4.93% par rapport au BP 2018. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation de la part des subventions de fonctionnement aux associations et notamment au Centre de Loisirs. En effet, suite au non renouvellement des contrats aidés et des participations de l'Etat qui en découlaient, la Commune augmente la subvention de fonctionnement afin de permettre le maintien des personnels d'animation en place.

Dépenses réelles de fonctionnement 2019

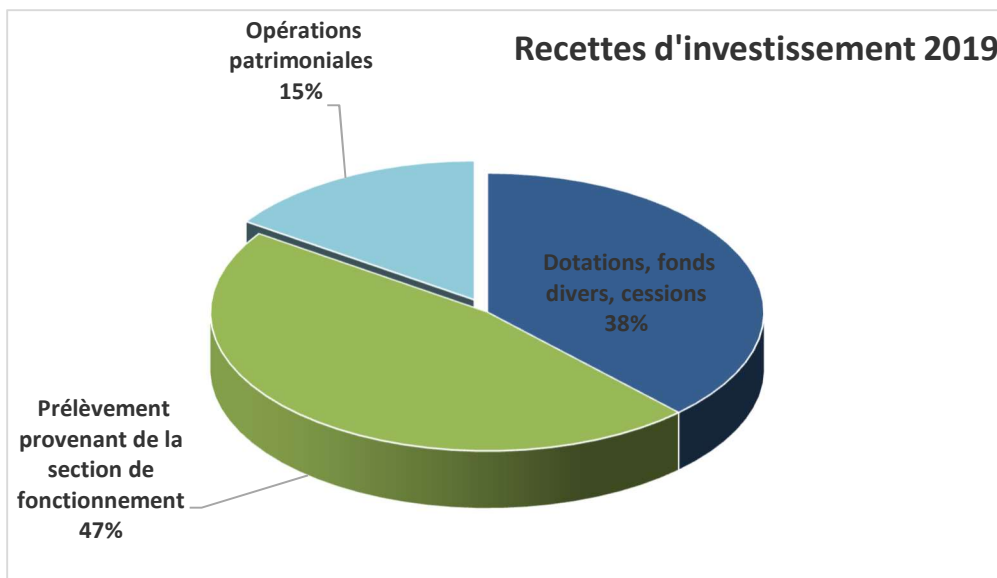


2/ Evolution de la section d'investissement

La section d'investissement 2019 s'équilibre à 1 617 700€ et, pour la quatrième année, en l'absence de recours à l'emprunt.

Les recettes mobilisées en 2019 (1 617 700€) pour financer les investissements se répartissent en quatre grandes catégories :

- Le virement de la section de fonctionnement : 752 100€
- Les recettes réelles d'investissement (dotations, fonds divers...) : 391 600€
- L'amortissement : 224 000€
- Opérations patrimoniales (opérations d'ordre) : 250 000€

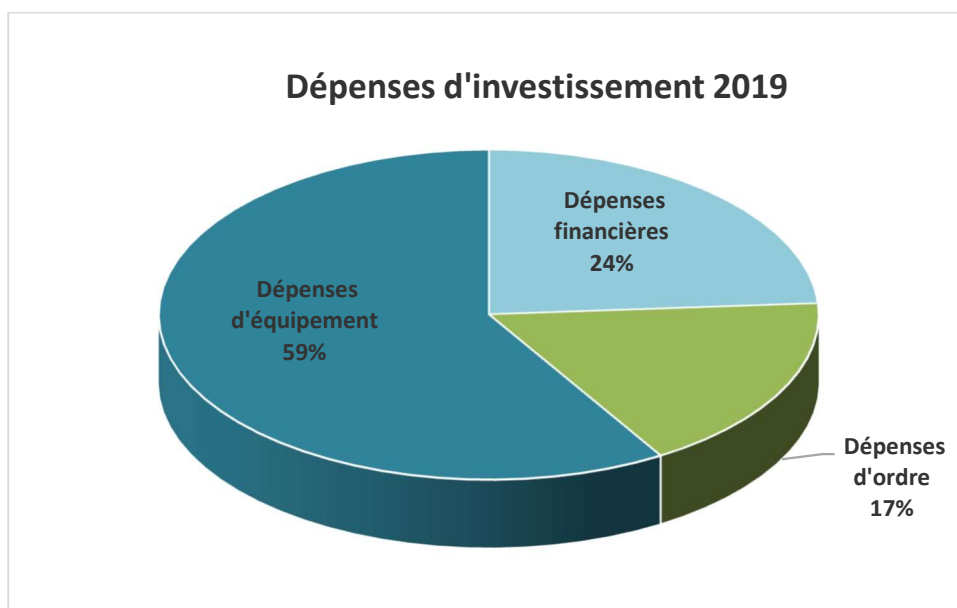


Les recettes financières sont estimées à 228 600€ dont :

- FCTVA : le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés en 2018 = 128 600€
- Taxe d'aménagement, acquittée par tout détenteur d'un permis de construire ou d'une déclaration d'intention de travaux créatrice de surface = 100 000€

Les dépenses d'investissement sont estimées à 1 617 700€ dont :

- Dépenses d'équipements = 949 500€
- Dépenses financières = 387 000€, il s'agit du remboursement du capital des emprunts
- Opérations d'ordre = 281 200€.



Le BP 2019 prévoit des dépenses d'équipements à hauteur de 949 500€ dont :

- Acquisitions de logiciels professionnels : 18 000€,
- Etude de revalorisation du centre bourg : 25 000€,
- Travaux sur les bâtiments et espaces verts : 49 100€,
- Matériels et outillages de voirie : 80 100€ dont 34 000€ pour l'installation de candélabres à LED,
- Renouvellement des véhicules et du matériel roulant : 24 400€,
- Matériel informatique, mobilier et autre matériel : 80 500€ dont 39 000€ pour l'équipement des écoles, 12 000€ pour le fonds documentaire de la bibliothèque et 20 000€ pour l'équipement du DOJO...
- Travaux de construction de la station de lavage : 228 000€,
- Travaux de voirie : 439 500€.